

**CONTRAT D'ACCES AUX LIGNES FTTH DE OISE NUMERIQUE DEPLOYEES EN DEHORS DES ZONES  
TRES DENSES**

**ANNEXE 2 – PRIX ET PENALITES**

**V1.5**

Tous les prix mentionnés à la présente annexe sont indiqués en Euros (€) Hors Taxes (HT) et ne s'appliquent que sur la base des droits et redevances connus à la date de publication de la présente annexe. Oise Numérique précise notamment que pour tout tarif n'y figurant pas ou pour toute modification des conditions d'utilisation du réseau, Oise Numérique sera amenée à en publier une nouvelle version.

L'ensemble des tarifs peut varier en fonction de la Zone de cofinancement concernée, et éventuellement en fonction des Lots si les tarifs venaient à varier substantiellement au sein d'une Zone. En outre Oise Numérique peut modifier à tout moment les tarifs applicables.

## 1. Tarifs applicables au Point de Mutualisation

En ce compris les redevances d'usage du domaine public le cas échéant et la maintenance

<b>Libellé prestation</b>	<b>Unité</b>	<b>Zone</b>	<b>Tarif Unitaire</b>
Frais d'accès au service d'hébergement au PM 300 lignes (hébergement Passif)	PM	A	0
Frais d'accès au service d'hébergement au PM 300 lignes (hébergement Actif)	PM	A	2 500
Frais d'accès au service d'hébergement au PM 1000 lignes (hébergement Passif)	PM	A	0
Frais d'accès au service d'hébergement au PM 1000 lignes (hébergement Actif)	PM	A	5 000
Frais d'accès au service par module demi-tête pour un PM 1000 cas du co-investissement	Demi-tête	A	0
Frais d'accès au service par module quart de tête pour un PM 300 cas du co-investissement	Quart de tête	A	0
Frais d'accès au service par module demi-tête pour un PM 1000 cas de l'accès à la ligne en location	Demi-tête	A	0
Frais d'accès au service par module quart de tête pour un PM 300 cas de l'accès à la ligne en location	Quart de tête	A	0
Passage d'un câble entre infrastructure Orange et un PM 300 ou 1000	PM	A	2523

## 2. Tarifs applicables au Raccordement au NRO

En ce compris les redevances d'usage du génie civil.

Frais d'accès au service, par commande :

<b>Libellé prestation : Frais d'accès au service - Raccordement au NRO</b>	<b>Unité</b>	<b>Zone</b>	<b>Tarif Unitaire</b>
Fibre du PM au NRO : 1 <sup>ère</sup> fibre, moins de 4km, IRU ab-initio	fibre	A	1750
Fibre du PM au NRO : 2 <sup>ème</sup> à 6 <sup>ème</sup> fibre, moins de 4 km, IRU ab-initio	fibre	A	1150
Fibre du PM au NRO : 7 <sup>ème</sup> fibre et au delà, moins de 4 km, IRU ab-initio	fibre	A	400
Fibre du PM au NRO : 1 <sup>ère</sup> fibre et par km au-delà de 4 km, ab initio	fibre	A	145
Fibre du PM au NRO : 2 <sup>ème</sup> fibre et au delà, par km au-delà du 4 <sup>ème</sup> km, ab initio	fibre	A	100
Fibre du PM au NRO : 1 <sup>ère</sup> fibre, moins de 4 km, IRU a posteriori	fibre	A	1750
Fibre du PM au NRO : 2 <sup>ème</sup> à 6 <sup>ème</sup> fibre, moins de 4 km, IRU a posteriori	fibre	A	1500
Fibre du PM au NRO : 7 <sup>ème</sup> fibre et au delà, moins de 4 km, IRU a posteriori	fibre	A	800
Fibre du PM au NRO : 1 <sup>ère</sup> fibre et par km au-delà du 4 <sup>ème</sup> km, a posteriori	fibre	A	145
Fibre du PM au NRO : 2 <sup>ème</sup> fibre et au delà et par km au-delà du 4 <sup>ème</sup> km, a posteriori	fibre	A	125
Câble opérateur de raccordement au NRO : Tête de câble 36 fibres	tête	A	1950
Câble opérateur de raccordement au NRO : Tête de câble 72 fibres	tête	A	2300
Câble opérateur de raccordement au NRO : Tête de câble 144 fibres	tête	A	2600
Câble opérateur de raccordement au NRO : Faisabilité non confirmée	Etude	A	1200

NB : les tarifications a posteriori données ci-dessus sont modulées en fonction de la date de souscription par les règles indiquées au paragraphe 3b de cette annexe.

Redevance mensuelle: <b>Libellé prestation : Redevance mensuelle - Raccordement au NRO</b>	Unité	Zone	Tarif Unitaire
Fibre du PM au NRO : 1 <sup>ère</sup> fibre, longueur inférieure à 1 km	fibre	A	3
Fibre du PM au NRO : 1 <sup>ère</sup> fibre, longueur supérieure à 1 km, par km indivisible, au-delà du 1 <sup>er</sup> km	fibre	A	3
Fibre du PM au NRO : 2 <sup>ème</sup> fibre et suivantes, longueur inférieure à 1 km	fibre	A	1.40
Fibre du PM au NRO : 2 <sup>ème</sup> fibre et suivantes, longueur supérieure à 1 km, par km indivisible, au-delà du 1 <sup>er</sup> km	fibre	A	1.40
Tête de câble 36 fibres	tête	A	25
Tête de câble 72 fibres	tête	A	28
Tête de câble 144 fibres	tête	A	31

### 3. Tarifs applicables aux lignes FTTH - cofinancement

#### a. Tarification ab initio

Libellé prestation	Unité	Zone	Tarif Unitaire
Montant de cofinancement ab initio applicable au Logement Couvert*	Ligne	A	0
Montant de cofinancement ab initio applicable au Logement Raccordable	Ligne	A	533

\* Il est impossible de souscrire au logement couvert sans souscrire au logement raccordable

#### b. Tarification a posteriori

Un coefficient de majoration a posteriori s'applique sur les tarifs ab initio afin de calculer la tarification a posteriori. Il tient compte, pour les Tranches concernées, de la date de réception (D) de l'Acte d'Engagement de l'Opérateur ou de son augmentation, ainsi que de la date (P) de première mise en service de chaque objet concerné par l'Acte d'Engagement dans le réseau de Oise Numérique.

Si D est antérieur à P, le coefficient de majoration a posteriori vaut 1.

Dans le cas contraire, le coefficient de majoration a posteriori se calcule comme une fonction affine par morceaux du nombre (N) de mois calendaires s'écoulant entre D et P, déterminée par les repères suivants :

N (= D - P)	0	12	24	36	48	60	72	84	96	108	120	132	144	156	168	180
Coefficient de majoration a posteriori	1	1,12	1,14	1,16	1,17	1,14	1,1	1,07	1,04	1	0,96	0,92	0,87	0,83	0,78	0,73
N (= D - P)	192	204	216	228	240	252	264	276	288	300	312	324	336	348	>360	
Coefficient de majoration a posteriori	0,68	0,63	0,58	0,53	0,44	0,4	0,37	0,34	0,31	0,29	0,28	0,27	0,26	0,26	0,25	

#### c. Redevance mensuelle par Ligne

En ce compris la maintenance et le génie civil

Libellé prestation	Unité	Zone	Tranches souscrites	Tarif Unitaire
Redevance mensuelle par Ligne Active (Co-investissement)	Ligne	A	5%	5,32
Redevance mensuelle par Ligne Active (Co-investissement)	Ligne	A	10%	5,13
Redevance mensuelle par Ligne Active (Co-investissement)	Ligne	A	15%	5,03
Redevance mensuelle par Ligne Active (Co-investissement)	Ligne	A	20%	4,96
Redevance mensuelle par Ligne Active (Co-investissement)	Ligne	A	25%	4,90
Redevance mensuelle par Ligne Active (Co-investissement)	Ligne	A	30%	4,83
Redevance mensuelle par Ligne Active (Co-investissement)	Ligne	A	35% et au-delà	4,83

Plafond applicable à la redevance mensuelle par Ligne Active diminuée de la redevance de génie civil

<b>Libellé prestation</b>	<b>Unité</b>	<b>Zone</b>	<b>Tranches souscrites</b>	<b>Plafond hors génie civil</b>
Redevance mensuelle par Ligne Active (Co-investissement)	Ligne	A	5%	5,00
Redevance mensuelle par Ligne Active (Co-investissement)	Ligne	A	10%	4,77
Redevance mensuelle par Ligne Active (Co-investissement)	Ligne	A	15%	4,66
Redevance mensuelle par Ligne Active (Co-investissement)	Ligne	A	20%	4,58
Redevance mensuelle par Ligne Active (Co-investissement)	Ligne	A	25%	4,50
Redevance mensuelle par Ligne Active (Co-investissement)	Ligne	A	30%	4,43
Redevance mensuelle par Ligne Active (Co-investissement)	Ligne	A	35% et au-delà	4,43

Option GTR renforcée sur la ligne passive

Libellé prestation	Unité	Zone	Tarif Unitaire
Abonnement mensuel	Ligne	A	50

#### 4. Tarifs applicables aux lignes FTTH – Accès Passif en location

<b>Libellé prestation</b>	<b>Unité</b>	<b>Zone</b>	<b>Tarif Unitaire</b>
Redevance mensuelle par Ligne Active (accès passif en location)	Ligne	A	16,40
Frais de résiliation par Ligne Active (accès passif en location)	Ligne	A	0
Frais de migration de l'accès passif en location vers le Co-Investissement	Ligne	A	20
Durée en mois calendaires de la période initiale :			0

Option GTR renforcée sur la ligne passive

Libellé prestation	Unité	Zone	Tarif Unitaire
Abonnement mensuel	Ligne	A	50

#### Service de fibres optiques passives

Offre de services passifs à haute qualité de service point à point sur fibre dédiée livrée au NRO, sous réserve de disponibilité. Elle est accompagnée par défaut d'une GTR de 12h

Libellé prestation	Unité	Zone	Tarif Unitaire
Redevance mensuelle (y compris GTR)	Ligne	A	120

#### 5. Frais d'accès au service pour une Ligne FTTH

Les frais d'accès service sont dus par un Opérateur qui veut bénéficier d'une Ligne Active. Ils dépendent de la date éventuelle de réalisation du Câblage Client Final. Ils sont majorés des frais de gestion.

##### a. Catégorie.

La catégorie correspond à la complexité de réalisation du Raccordement Client Final. Elle est déterminée lors des études qui précèdent sa construction et permet de déterminer une valeur de construction.

<b>Catégorie</b>	<b>Valeur de construction du Câblage Client Final</b>
1	150
2	200
3	250
4	300
5	400

6	500
7	600
8	800
Hors catégorie	Sur devis

#### Quote-part facturée à l'Opérateur Usager

Libellé prestation	Zone	Tarif Unitaire
Ligne FTTH	A	250
Ligne Point à Point passive	A	600

#### b. Ancienneté

Les frais d'accès au service se déduisent de la quote-part de la valeur de construction du Câblage Client Final en appliquant à celle-ci un taux d'érosion mensuel proportionnel de 1/240, sur la base du nombre de mois calendaires qui s'écoulent entre la date de première mise à disposition du Câblage Client Final et celle de la mise à disposition de la Ligne à l'Opérateur.

#### c. Frais de gestion

La fourniture des informations nécessaires au Câblage Client Final fait l'objet de frais de gestion. Ils s'ajoutent aux frais d'accès au service.

<b>Frais de gestion Raccordement Client Final par Ligne</b>	<b>32</b>
---	-----------

#### d. Option de brassage au PM

Libellé prestation	Unité	Zone	Tarif Unitaire
Si réalisé en même temps que le Raccordement Client Final	Brassage	A	20
Si réalisé seul	Brassage	A	60

#### e. Résiliation

Lorsque l'Opérateur Usager résilie un accès client, sans que celui-ci soit repris immédiatement par un autre Opérateur, il doit enlever ses jarretières au point de brassage. Il peut faire faire cette opération par Oise Numérique.

Libellé prestation	Unité	Zone	Tarif Unitaire
« Dé-Brassage » au PM	Dé-Brassage	A	60

### 6. Pénalités à la charge de l'Opérateur:

Les montants des pénalités sont exprimés en euros hors taxe et n'entrent pas dans le champ d'application de la TVA.

Libellé prestation	Unité	Prix unitaire
pénalité pour cas de défaut d'envoi du compte rendu de raccordement client final	CR	20,00
pénalité pour signalisation à tort	signalisation	125,77
Commande non conforme	Commande	0